

La Coopération Agricole et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire renforcent le mentorat de classe dans l'enseignement agricole

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, **Patrick Tétard**, président de la commission sociale de La Coopération Agricole, **Philippe Grié**, directeur des ressources humaines du groupe coopératif TERRENA et le Lycée agricole Saint Clair de Derval ont signé le 27 février 2025 une convention visant à développer le mentorat de classe dans l'enseignement agricole.

Cette initiative, menée en partenariat avec le ministère, s'inscrit dans une démarche de renforcement des liens entre les établissements de formation initiale et les coopératives agricoles pour accompagner les étudiants dans leur parcours et leur insertion professionnelle.

Sur le stand du ministère de l'Agriculture, en présence de **Benoît Bonaimé**, directeur général de l'enseignement et de la recherche, les partenaires annoncent le déploiement de 11 nouveaux projets à la rentrée 2025. Ce développement fait suite aux 4 premières expérimentations menées en 2024 avec Elivia, Lunor, Terre de l'Ouest et Sodiaal Entremont.

Le mentorat de classe repose sur un binôme établissement / coopérative qui accompagne, pendant deux ans, une promotion d'étudiants en BTS agricole. Ce dispositif prévoit des interventions en classe, des visites d'entreprises, des immersions sur le terrain et un suivi individualisé vers l'emploi.

Parmi les nouvelles coopératives engagées figurent SEVEPI (céréales), EUREDEN (coopérative polyvalente), Terrena (céréales et volaille), AGRIAL (coopérative polyvalente) et la Coopérative viticole de Lugny (viticulture-cœnologie).¹

Pour Dominique Chargé, « *Ce dispositif permet aux coopératives agricoles de jouer un rôle clé dans la formation des talents de demain et d'assurer la relève dans nos filières agroalimentaires.*

En favorisant une immersion directe dans les réalités du terrain, nous renforçons l'attractivité des métiers de l'agroalimentaire et suscitons des vocations. Plus que jamais, les coopératives agricoles doivent être présentes dans les salles de classe pour promouvoir des métiers essentiels à notre souveraineté alimentaire. »

¹ La liste complète des établissements partenaires en annexe.

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77



Liste des 11 établissements et coopératives engagées :

N°	Identité de l'établissement porteur	BTS	coopératives	Filières
1	Ensemble scolaire Terre et Avenir Lycée agricole privé Sully (Magnaville -78)	BTSA ACD & ACSE	Coopérative SEVEPI	Céréales
2	EPL de Bréhouloux QUIMPER FOUESNANT (29)	BTSA ACSE	EUREDEN	Polyvalente (notamment pour la partie F&L)
3	Lycée St Clair - Derval (44)	BTS ACS'AGri	Terrena	Céréales
4	Campus de Pouillé 49	BTS ACSE	TERRENA	Céréales
5	Lycée viticole Lucie Aubrac EPLEFPA-MACON-DAVAYE (71)	BTSA Viticulture-Oenologie	Coopérative viticole de Lugny	Caves coop
6	EPLEFPA Robillard (14)	BTSA métiers de l'élevage	Société AGRIAL	Pôle animal
7	Agricampus LAVAL (53)	BTSA ACS'AGRI	Terrena	Céréales
8	CFPPA-OFA Les Sicaudières (79)	BTSA BIOQUALIM	Entreprise GALLIANCE GROUPE TERRENA	Volaille
9	EPL 54	BTSA BIOQUALIM	Vegafruits	F&L
10	Lycée Pompidou-ENILV Aurillac CFPPA-OFA d'Aurillac (15)	BTSA BIOQUALIM	Groupe Altitude (viandes salaisons)	Pôle animal
11	Lycée agricole "Etienne Restat" agrocampus 47 du Lot-et-Garonne	BTSA BIOQUALIM	Maitre Prunille (pruneau) France Prune	F&L

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77

